

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016 : DELIBERATION N° 137

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.WASTERLAIN - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

Naëlle TAJDIRT (à Jean-Pierre COULON)

Francis TRINCARETTO (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S :

Corinne DEROO (en retard - arrivée à partir de la question n° 3)

Xavier DUBOIS

Louis-Armand DE BEJARRY

ABSENT(E)S :

Justine WASTERLAIN

Abdelhakim NEZZARI

Jean-Yves HERBEUVAL

Maryse GABET

A partir de la question n° 3 :

Marie-Pierre ROPITAL / Christophe DI POMPEO / Sylvie ZATAR / Nathalie MONTFORT / Fatiha FEKIH

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE

OBJET N° 4 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission Municipale « Démocratie Participative, Centres Sociaux, Fête et Sports »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-4 relatif à la démission d'un membre du Conseil Municipal,
- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,
- L.2122-15 relatif à la démission d'un Adjoint au maire,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 3 en date du 18 avril 2014 portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales,

Vu la délibération n°34 en date du 27 mai 2014, portant remplacement d'un Conseiller municipal, au sein de la Commission Municipale « Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport »,

Vu la délibération n°64 en date du 16 juin 2016 portant remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire, au sein de la Commission Municipale « Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport »,

Vu le courrier de Monsieur Mehdi GAMRA en date du 04 juillet 2016 notifié à la Ville le 18, informant de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal de Maubeuge et par la même d'Adjoint au Maire,

Vu le courrier de la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe notifié à la Ville le 23 septembre, acceptant la démission de Monsieur GAMRA, en sa qualité de deuxième Adjoint au Maire de Maubeuge et de son mandat de conseiller municipal,

Vu le courrier de la Ville de Maubeuge daté du 23 septembre, notifié à Monsieur GAMRA et l'informant de l'acceptation de sa démission par le Préfet, sous pli recommandé avec accusé réception daté du 28 septembre,

Vu la signature apposée par Monsieur Mehdi GAMRA en date du 28 septembre 2016 sur le document intitulé « Acceptation d'une démission d'Adjoint au Maire »,

Considérant que Monsieur Mehdi GAMRA, par délibération n° 3 en date du 18 avril 2014, avait été désigné membre de la Commission Municipale « Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport ».

Que la démission prend effet à compter du jour où son acceptation par le Préfet est portée à la connaissance du démissionnaire

Qu'en l'espèce, la démission de Monsieur GAMRA ayant pris effet au 28 septembre 2016 celui-ci ne siège plus au sein de ladite Commission.

Considérant, en outre, que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante qui a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition nouvelle des commissions.

Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge un avenir ensemble », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission Municipale « Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport ».

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner **Monsieur Marc DANNEELS** en remplacement de Monsieur Mehdi GAMRA au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne Monsieur Marc DANNEELS** en remplacement de Monsieur Mehdi GAMRA au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

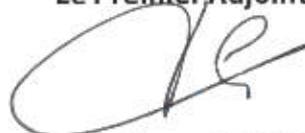
Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Pour le Maire de Maubeuge empêché,

Le Premier Adjoint,



Jean-Pierre COULON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3 ^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 1 : Commissions Municipales, Commissions du règlement Intérieur : création, fixation du nombre de conseillers dans chaque commission et désignation des membres composant les commissions

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal peut former des commissions permanentes, ou temporaires, chargées d'étudier les questions soumises au conseil, dont le nombre varie selon les Communes et en fonction de leurs besoins.

Lors de leur première réunion convoquée par le Maire, qui en est président de droit, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La Loi ne fixe pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque commission. Le conseil doit rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement sa composition.

Il est proposé de créer, outre la commission des *Finances, Travaux et Environnement*, 4 commissions de 10 membres :

- *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement*
- *Urbanisme, Tranquillité publique, Foires et Marchés, Commerce*
- *Démocratie participative, Centres sociaux, Fêtes, Sports*
- *Culture, Education, Petite Enfance, Jeunesse, Tourisme*

Par ailleurs, vu l'article L. 2121 - 8, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a également l'obligation d'adopter son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

Ce règlement, subordonné aux lois et règlements existants, vise notamment à préciser les conditions :

- de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire,
- de l'organisation et du fonctionnement des commissions municipales,
- de la présentation, de l'examen et de la fréquence des questions orales,
- de l'expression des conseillers dans le bulletin d'informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal

Aussi, il est proposé au conseil municipal de créer une commission pour l'élaboration du Règlement Intérieur de notre Assemblée. Cette commission pourrait être composée de 10 membres, suivant le principe de la représentation proportionnelle des groupes de l'Assemblée, et présidée par le Maire ou son représentant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal ce qui suit :

L'Assemblée Communale se doit également de désigner parmi ses membres, celles et ceux qui siégeront dans telle ou telle commission.

Le Conseil Municipal :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **Déclare élus les conseillers ci-dessous désignés selon le procès-verbal ci-joint.**

Commission Finances, travaux et environnement :

Envoyé en préfecture le 24/10/2016

Reçu en préfecture le 24/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903923-20161018-137-DE

Vote :

- **29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble**
- **8 bulletins Maubeuge Toujours**
- **2 bulletins Maubeuge Bleu Marine**

1	MORETTI Marie-Christine
2	DANNEELS Marc
3	DEMUYNCK Christian
4	MICHAUX Jocelyne
5	GAMRA Mehdi
6	COULON Jean-Pierre
7	LEBLANC Nicolas
8	PAUVROS Rémi
9	DI POMPEO Christophe
10	DE BEJARRY Louis-Armand

Commission Affaires sociales, handicap, personnes âgées, logement :

Vote :

- **29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble**
- **8 bulletins Maubeuge Toujours**
- **2 bulletins Maubeuge Bleu Marine**

1	LALY Marie-Charles
2	PAQUE Jeannine
3	MATAGNE Pascaline
4	SERHANI Samia
5	PILATO Robert
6	MICHAUX Jocelyne
7	CAMBRELENG Guy
8	ZATAR Sylvie
9	DUBOIS Xavier
10	GABET Maryse

Commission Urbanisme, tranquillité publique, foires et marchés, commerce, circulation et stationnement :

Vote :

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins blancs

1	COULON Jean-Pierre
2	DEROO Corinne
3	DEMOUSTIER Corine
4	DEJARDIN Denis
5	REFFAS Naguib
6	NESEN Pascal
7	DANNEELS Marc
8	ZUMSTEIN Yves
9	MONTFORT Nathalie
10	ROPITAL Marie-Pierre

Commission Démocratie participative, centres sociaux, fêtes, sports :

Vote :

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins blancs

1	DEROO Corinne
2	NEZZARI Abdelhakim
3	COULON Jean-Pierre
4	GAMRA Mehdi
5	LALY Marie-Charles
6	PIEGAY André
7	ZUMSTEIN Yves
8	LEFEBVRE Frédéric
9	SAVAUX Christine
10	MONTFORT Nathalie

Commission Culture, éducation, petite enfance, jeunesse, tourisme :**Vote :**

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins blancs

1	GOMES Nathalie
2	GRAS Michèle
3	MORIAME Bernadette
4	LEFEBVRE Frédéric
5	LOCCIOLO Stéphanie
6	TAJDIT Naëlle
7	CORDIER Sophie
8	SERHANI Samia
9	HERBEUVAL Jean-Yves
10	SAVAUX Christine

Commission du Règlement Intérieur :**Vote :**

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins Maubeuge Bleu Marine

1	LEBLANC Nicolas
2	COULON Jean-Pierre
3	DEROO Corinne
4	DEJARDIN Denis
5	MORETTI Marie-Christine
6	ZUMSTEIN Yves
7	DEMUYNCK Christian
8	HERBEUVAL Jean-Yves
9	DUBOIS Xavier
10	DE BEJARRY Louis-Armand

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX
☎ : 03.27.53.75.32
Réf. : **VSF / JR - IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales : <i>S. Aty / Conch</i>
DGA des Moyens généraux :
DCST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3 ^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir: F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

**OBJET N° 1 : Remplacement d'un membre au sein de la Commission Municipale
Démocratie participative, Centres sociaux, Fêtes, Sports**

Par la délibération n° 3 du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a arrêté la composition des commissions municipales.



Monsieur Frédéric LEFEBVRE, membre de la commission « Démocratie participative, Centres sociaux, Fêtes, Sports » a demandé son remplacement au sein de ladite commission.

Afin de respecter le principe de représentation proportionnelle des groupes, la candidature devra émaner du groupe auquel appartient le Conseiller municipal remplacé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner Monsieur Guy CAMBRELENG en remplacement de Monsieur Frédéric LEFEBVRE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne Monsieur Guy CAMBRELENG** en remplacement de Monsieur Frédéric LEFEBVRE

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY



Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Ref. : CL/JRJT/CO

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION N° 64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :
Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y.ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - A.NEZZARI - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - André PIEGAY (à Corinne DEROO) - Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCIOLO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31, 32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 6: Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission Municipale « Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 3 en date du 18 avril 2014, portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales,

Vu la délibération n°205 en date du 20 janvier 2015 portant remplacement d'un Conseiller municipal, au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport»,

Vu le courrier des Elus du Collectif « Maubeuge pour tous » en date du 2 décembre 2014 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrits »,

Vu le courrier de Madame Christine SAVAUX en date du 29 février 2016, informant de sa démission du Conseil Municipal de Maubeuge,

Vu le courrier électronique de Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en date du 23 mars 2016 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrit »,

Considérant que Madame Christine SAVAUX, par délibération n° 5 en date du 18 avril 2014, avait été désignée membre de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Qu'ayant démissionné de son mandat de Conseiller Municipal le 29 février 2016, Madame SAVAUX ne siège plus au sein de ladite Commission.

Que, par ailleurs, Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL a décidé de quitter le groupe « Maubeuge Toujours » afin de siéger parmi les Elus « non-inscrits ».

Considérant en effet que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « *le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.* »

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant que le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition des commissions.

Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge Toujours », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner Madame Fatiha FEKIH. en remplacement de Madame Christine SAVAUX au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

3 abstentions : Xavier DUBOIS – Louis-Armand DE BEJARRY – Maryse GABET (pouvoir à Monsieur DE BEJARRY).

- Désigne Madame Fatiha FEKIH, en remplacement de Madame Christine SAVAUX au sein de la Commission Municipale «Démocratie participative, centres sociaux, fêtes et sport».

Fait en séance le jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY